

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. Le député de Swift Current-Maple Creek.

M. McIntosh: Les *Nouvelles de la Basse-cour*, si cela peut vous aider, du 32 décembre.

Des voix: Oh, oh!

M. McIntosh: Prenez-vous en à vous-même! Il y a quelque temps, dans un discours prononcé lors d'une réunion de libéraux à London, le ministre des Finances a déclaré qu'il savait qu'on avait imposé une taxe spéciale aux fermes familiales et aux petites entreprises. Peu après, je lui ai posé une question ici même, pour savoir ce qu'il entendait par taxe spéciale et pourquoi il l'avait imposée aux agriculteurs, aux petits éleveurs et aux petits commerçants. Il doit y avoir une raison. Je suis sûr que ce n'est pas une raison économique. J'espère qu'il l'expliquera plus tard.

J'ai également écouté ce soir avec intérêt la déclaration faite au nom du Nouveau parti démocratique. Le député de Saskatoon-Biggart (M. Gleave) a dit qu'il ne plaidait pas la cause de l'individu en disant qu'on ne devrait pas toucher à ces exploitations. Ce n'est pas ce qu'on dit dans l'Ouest. Il a poursuivi sur un ton qui rappelait beaucoup celui des conservateurs. Nous l'avons peut-être convaincu.

L'hon. M. Benson: Qui se ressemble s'assemble.

M. McIntosh: Au cours de ses remarques, le député du Huron (M. McKinley) a signalé que le Nouveau parti démocratique avait perdu sa meilleure base d'opération aux mains de Trudeau et de ses libéraux.

M. Gleave: Je suis flatté de vous avoir pris tous les deux dans le même filet.

M. McIntosh: Vous ne nous avez pas pris dans votre filet. Vous commencez à voir la lumière depuis que vous êtes ici. Ces propositions fiscales sonnent le glas des unités familiales économiques au pays, qu'il s'agisse d'une ferme, d'une entreprise de construction ou d'une petite épicerie.

M. Whicher: S'agit-il encore d'une citation?

M. McIntosh: Si vous voulez prendre la parole, vous faites mieux de retourner à votre siège. Vous ne connaissez pas encore le Règlement? Quelle est la circonscription du député?

M. Whicher: Tâchez de ne pas confondre.

M. McIntosh: Vous faites mieux de reprendre votre siège si vous voulez prendre la parole à la Chambre.

M. Whicher: Je regrette de vous avoir dérangé.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre. Le député de Swift Current-Maple-Creek a la parole.

M. McIntosh: Comme je le disais, monsieur l'Orateur, ces propositions fiscales du ministre sonnent le glas de l'exploitation agricole familiale au pays, de la petite entreprise de construction et de la petite épicerie.

Une voix: Et le parti conservateur?

M. McIntosh: Cela reste à voir. Quand le ministre a annoncé ces modifications, le 22 octobre 1968, il les a si bien déguisées que bon nombre d'entre nous ont été induits en erreur et ont cru qu'il s'agissait là d'une grande concession fiscale, d'une amélioration, d'une réforme. Nous l'admettons. Le ministre nous a assuré alors que ces modifications ne visaient pas uniquement à accroître les recettes. Il voulait simplement apporter de légères modifications de nature à remédier aux injustices, mais sans changer le volume des recettes du Trésor fédéral.

• (9.40 p.m.)

Le 22 octobre, le ministre a fait la déclaration suivante qui figure à la page 1685 du *hansard*:

Je propose que la perte de recettes découlant de cette réforme longtemps attendue du régime d'exonération soit compensée par une hausse des taux sur le reste de la succession...

Il est difficile de prévoir exactement les effets sur les recettes des changements apportés aux droits de succession, mais j'ai visé à maintenir le même total global de recettes...

En d'autres termes, dans l'esprit du ministre, cette mesure ne visait pas à produire des recettes mais plutôt à corriger l'inégalité et l'injustice qui, selon lui, existaient dans l'ancienne loi. Je dis «selon lui», mais je me demande ce qu'il pensait. Si mes chiffres sont justes, le ministre ne pouvait certes pas présenter ces propositions en guise de mesure d'économie. Le montant des recettes dont il parle est dérisoire par rapport au budget fédéral d'aujourd'hui, et en comparaison du total des recettes fédérales et de la proportion des recettes provenant de l'impôt sur les successions et les donations.

Dans son discours du budget, le ministre a prévu des recettes budgétaires de l'ordre de 10 à 11 milliards de dollars, et des recettes provenant des droits de succession de 110 millions. D'après mes calculs, les recettes provenant des droits de succession fourniront à peine plus de 1 p. 100 des recettes totales, pourcentage qui est resté constant ces cinq